



J BODIN - Centre Jean Bodin (recherche juridique et politique)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. J BODIN - Centre Jean Bodin (recherche juridique et politique). 2016, Université d'Angers. hceres-02034405

HAL Id: hceres-02034405

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034405>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre Jean Bodin – Recherche juridique et politique
CJB

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université d'Angers - UA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Patrick MISTRETTA, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre Jean Bodin - recherche juridique et politique

Acronyme de l'unité : CJB

Label demandé : EA (Équipe d'Accueil)

N° actuel : EA 4337

Nom du directeur (2015-2016) : M. Hervé RIHAL

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M. Félicien LEMAIRE

Membres du comité d'experts

Président : M. Patrick MISTRETTA, Université de Lyon 3

Experts : M. Simon GILBERT, Université de Lyon 2
M^{me} Marie-Hélène MONSERIE-BON, Université Toulouse Capitole (représentante du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Stéphane MANSON

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Christian PIHET, Université d'Angers

Représentant de l'École Doctorale :

M. Joël HAUTBERT, ED n° 88, École Doctorale Pierre Couvrat

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre Jean Bodin, EA 4337, créé en 2008, résulte de la fusion de trois laboratoires : le Laboratoire Angevin de Recherche sur les Actes Juridiques (LARAJ - EA 2171), le Centre de Droit et d'Études Politiques des Collectivités Territoriales (CDEPCT - EA 3147) et le Centre de Recherche en Droit des Entreprises (CRDE). Il est actuellement rattaché à l'École Doctorale n° 88, École Doctorale Pierre Couvrat droit et science politique, qui fédère les universités d'Angers, Poitiers, La Rochelle, Limoges, et du Mans.

L'unité est localisée à la Faculté de « droit, économie, gestion » de l'Université d'Angers, 13 allée François Mitterrand à Angers.

Équipe de direction

M. Hervé RIHAL a assuré la direction du Centre Jean Bodin du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2017, date à laquelle M. Félicien LEMAIRE lui a succédé. Le directeur est assisté par chacun des responsables des trois thèmes qui, jusqu'à présent, ont structuré l'organisation de la recherche : M. Christophe BLANCHARD (pour Le thème 1 « Droit, justice et économie »), M. Bernard GAURIAU (pour le thème 2 « Droit sanitaire et social et cohésion sociale ») et M. Marc BOUVET (pour le thème 3 « L'État »).

Nomenclature HCERES

Domaine principal : SHS2_1 Droit.

Domaine secondaire : SHS2_2 Science politique.

Domaine d'activité

Domaine scientifique principal : 7 - Sciences de la société.

Droit public, droit privé, histoire du droit, science politique.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	37	35
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	3
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)	3	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	29	
TOTAL N1 à N7	73	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	21	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	21
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

Le Centre Jean Bodin (CJB) rassemble les enseignants-chercheurs de droit (privé, public, histoire du droit) et de science politique de la Faculté de droit, d'économie et de gestion et certains autres enseignants-chercheurs en poste dans d'autres composantes de l'Université (IUT (Institut Universitaire de Technologie) notamment). Il est structuré en trois thèmes : le thème 1 : « Droit, justice et économie » regroupant essentiellement des enseignants-chercheurs de droit privé et d'histoire du droit ; le thème 2 « Droit sanitaire et social et cohésion sociale » regroupant des enseignants-chercheurs en droit du travail et en droit public de l'action et de l'aide sociale ; le thème 3 « L'État » regroupant des enseignants-chercheurs de droit public, d'histoire du droit, de science politique.

Le précédent rapport d'évaluation préconisait notamment d'assurer une véritable unité thématique scientifique et une véritable gouvernance collective du CJB afin de veiller à ce que l'unité ne constitue pas un assemblage scientifique des différents thèmes de recherche sans politique de recherche commune. Des efforts ont été faits en ce sens au cours de la période évaluée comme en témoigne l'organisation de manifestations inter-thèmes (exemple du colloque sur l'animal et le pouvoir du 4 décembre 2014). Était également souhaité dans le précédent rapport d'évaluation un encadrement plus efficace des doctorants. Là encore, l'unité a entrepris une politique d'aide aux doctorants en développant le financement des thèses et en associant davantage les doctorants à la recherche ainsi qu'à la vie de l'unité. Enfin, le manque relatif d'enseignants-chercheurs en droit privé relevé également dans le précédent rapport d'évaluation a été en partie comblé.

Avis global sur l'unité

Le CJB est une unité dynamique reposant sur un effectif moyennement important, servant d'appui à plusieurs masters de droit privé et public et paraissant fortement impliquée dans la recherche. La production scientifique est dans l'ensemble significative et diversifiée. L'interaction du CJB avec l'environnement social, économique et culturel est bonne. L'unité a manifesté au cours de la période évaluée un réel effort pour la formation par la recherche et accompagner les doctorants dans leurs travaux de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CJB est une unité active qui valorise parfaitement les ressources offertes par l'Université pour servir la recherche.

Les publications scientifiques sont significatives et plutôt bien centrées autour de la thématique de recherche portée par chacun des trois thèmes.

Le rayonnement académique est significatif sur le plan national et européen comme en atteste le projet régional de recherche « Alliance Europa » auquel deux membres du CJB sont étroitement associés.

L'unité noue également de réelles relations avec l'environnement social, économique et culturel, ce qui permet au CJB de rayonner au sein des organismes professionnels régionaux comme en atteste par exemple les liens étroits tissés avec l'institution judiciaire locale et le barreau.

L'unité, dont le fonctionnement garantit de manière satisfaisante la prise de décision collégiale, se distingue par ailleurs fortement par le soutien, notamment financier, qu'elle apporte désormais à la recherche doctorale.

Points faibles et risques liés au contexte

Quelques insuffisances apparaissent tout d'abord s'agissant de la qualité de la production scientifique notamment au sein du thème 1 qui fournit peu de contributions de fond alors même que certaines problématiques importantes (le droit des affaires, les dimensions internationales des problématiques des thèmes 1 et 2) sont peu présentes dans les travaux portés par l'unité.

S'agissant du rayonnement et de l'attractivité académiques, on note la faible présence de professeurs étrangers invités et des manifestations scientifiques à dimension régionale mais pas internationale.

Des lacunes sont à relever également à l'égard de l'organisation et de la vie de l'unité notamment s'agissant des thèmes 1 et 2 où la structure et l'organisation interne n'est pas réellement établie.

Des insuffisances apparaissent encore dans l'implication des doctorants dans la recherche pour proposer un soutien utile et efficace. Des progrès sont à réaliser en particulier s'agissant du comité de suivi des thèses pour le rendre plus effectif et utile (l'audition du doctorant n'intervient qu'en 4^{ème} année de thèse) tout en améliorant sa composition (présence du directeur de thèse lors de l'audition et de professeurs extérieurs à l'université).

Enfin, en ce qui concerne la stratégie et du projet à cinq ans, le regroupement du CJB en deux thèmes pour privilégier l'interdisciplinarité peut apparaître comme un moyen artificiel de distinguer en réalité le droit privé du droit public. De même, les nouvelles orientations scientifiques très transversales risquent d'aboutir à une certaine dilution des thématiques.

Recommandations

Il serait souhaitable que le CJB veille à une ventilation équilibrée des enseignants-chercheurs au sein des deux futurs thèmes du projet en mêlant davantage le droit privé et le droit public pour parvenir à l'objectif d'interdisciplinarité souhaité dans le nouveau projet.

Un effort particulier doit en outre être effectué afin de développer véritablement les problématiques de recherche à dimension internationale, lesquelles sont à l'heure actuelle seulement embryonnaires.

Le CJB gagnerait à développer certaines thématiques délaissées dans le bilan scientifique de la période évaluée et placées au cœur du futur projet. Le droit des affaires pourrait ainsi davantage susciter des actions de recherche au titre par exemple de « l'entrepreneuriat » portée par le futur thème 1, ce qui induit davantage de relations académiques avec des économistes ou des gestionnaires.